

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Band: 7 (1874)

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'idée de la sainteté de Jésus. Puis il compare le résultat auquel il est arrivé pour cette épître avec les principaux types de doctrine du Nouveau Testament (Jésus-Christ, Paul, Jean). Enfin, dans un appendice, il dit quelques mots des rapports de l'auteur de l'épître avec Philon.

Faits divers.

SOCIÉTÉ DE LA HAYE POUR LA DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE. PROGRAMME DE L'ANNÉE 1873.

Les directeurs, dans la session du 15 septembre et jours suivants, ont prononcé sur *quatre* mémoires allemands servant de réponse à la question posée en 1871 :

Considérant les commotions qui ont éclaté dans divers pays parmi les classes ouvrières, les idées communistes et socialistes qu'on leur recommande dans des écrits nombreux et le danger qui en résulte pour l'état social, la Société demande :

Quel est le caractère qu'il convient d'assigner aux mouvements sociaux de notre époque considérés en rapport avec des phénomènes analogues du passé ? Comment faut-il les juger au point de vue chrétien ? Et quelle est à cet égard la vocation de l'église chrétienne ?

Le premier mémoire, muni de l'épigraphe : *Prüfet aber alles, das Gute behaltet* (1 Thes. V, 21); respire un esprit élevé, un vif intérêt pour le sort des classes ouvrières, de l'équité dans l'appréciation de leurs griefs et une grande sympathie pour le christianisme. Mais il n'a pu être question de lui accorder le prix. L'histoire des mouvements d'autrefois et le tableau de ceux qui se produisent de nos jours laisse beaucoup à désirer; elle n'est ni exacte ni complète. L'identification de la question sociale avec le paupérisme paraît inadmissible. La critique du mouvement et l'indication de la tâche de l'église renferment plusieurs observations importantes, mais semblent en général trop vagues et en conséquence peu satisfaisantes. Tout en appréciant les bonnes intentions de l'auteur, les directeurs n'ont pas pu le couronner.

Le second mémoire (épigraphe : *Die sociale Krankheit heilt kein System u. s. w.*) se distingue par un vaste coup d'œil sur le sujet et un trésor de détails historiques. Mais de l'aveu de l'auteur lui-même, le temps lui a manqué pour trier et refondre ses matériaux. Il en est résulté que la partie historique contient beaucoup de choses étrangères à la question et sans aucun rapport avec les mouvements actuels.

Les deux autres parties du mémoire, malgré leurs mérites à plusieurs égards, ne répondent pas non plus à l'importance du sujet. La disposition paraît défectueuse; la conception du christianisme manque de largeur et, en conséquence, la description de la tâche de l'église n'est pas susceptible d'une pleine application. Ce n'est pas sans regret que les directeurs ont dû écarter un travail auquel l'auteur a apporté beaucoup de soins.

On a jugé plus favorablement le troisième mémoire. (Epigraphe: *So ein Glied leidet*, u. s. w., 1 Cor. XII, 26.) Les directeurs ont accordé de grands éloges tant à la lucidité et à la simplicité de l'auteur qu'à l'esprit de son travail. Cependant, la première partie n'est ni assez exacte ni assez complète. L'auteur paraît aussi avoir poussé quelquefois la concision trop loin. On n'a donc pas pu lui accorder le prix. Mais les directeurs s'empressent d'offrir à l'auteur la médaille d'or de la Société ou la somme équivalente de 250 florins, à titre de second prix. Ils se déclarent prêts à insérer son mémoire dans les œuvres de la Société, s'il leur permet d'ouvrir le billet qui renferme son nom et s'il en instruit le secrétaire. Dans ce cas ils lui communiqueront leurs remarques en vue de la publication du mémoire.

Le quatrième mémoire, avec une épigraphe empruntée à Spinoza: *Die menschlichen Dinge haben wir nicht* u. s. w., n'a pu être considéré comme une réponse complète à la question. L'indication du rapport qui existe entre les mouvements actuels et ceux d'autrefois manque presque totalement. Tel détail à peine effleuré par l'auteur demandait plus de développements. Enfin sa critique des phénomènes sociaux au point de vue chrétien n'est pas concluante. Le prix n'a donc pas pu lui être décerné. Les directeurs cependant ont trouvé tant de mérite à son travail, tant de connaissance du sujet et tant d'intelligence des conditions sociales, qu'ils tiennent à l'insérer, comme le mémoire précédent, dans les œuvres de la Société. C'est pourquoi ils offrent à l'auteur une médaille en argent et 150 florins et lui demandent la permission d'ouvrir le bulletin qui contient son nom. Ils sont prêts enfin à lui transmettre leurs observations dans l'intérêt de la révision du mémoire et de sa publication.

Questions remises au concours :

I. La Société demande une exposition des bases anthropologiques et théologiques sur lesquelles repose la reconnaissance des droits de l'homme à la liberté de conscience, et une indication de l'influence que le résultat de cette étude doit exercer sur l'appréciation des formes et des acceptions variées du christianisme.

II. Qu'est-ce que l'histoire de l'église réformée des Pays-Bas enseigne relativement à la domination et au droit du confessionnalisme dans cette église ?

Questions nouvelles :

III. Quelle est l'influence du christianisme sur la condition et le sort de la femme ? Et quelles sont la place et la sphère d'activité que les principes chrétiens assignent à la femme dans la société moderne ?

IV. Faut-il considérer le mouvement actuel des vieux catholiques comme un phénomène passager, ou bien doit-on admettre que, plongeant ses racines dans le passé, il a une raison d'être et un avenir ?

Les réponses aux *trois premières* questions doivent être envoyées avant le 15 décembre 1874, celle de la *dernière* avant le 15 juin 1875. Passé ce terme, tout ce qui sera envoyé sera écarté.

Les directeurs attendent encore des réponses avant le 15 décembre de cette année aux questions sur l'*infaillibilité papale*, la *mission chrétienne*, le *pessimisme philosophique* et les *systèmes modernes de morale* ; et avant le 15 juin 1874, les réponses à la question relative aux *théories récentes sur la descendance de l'homme*.

Le prix de chaque mémoire couronné est de 400 florins de Hollande (800 francs environ). Chaque mémoire couronné est inséré dans les œuvres de la Société et publié. L'attribution d'une partie du prix ne se fait pas sans le consentement de l'auteur. Elle n'est pas inséparable de l'insertion du mémoire dans les œuvres de la Société.

Les mémoires, pour être admis au concours, doivent être écrits *distinctement* en hollandais, en latin, en français ou en allemand (caractères romains). La *conclusion* est une recommandation.

Les auteurs n'indiquent pas leur nom, mais font accompagner leurs mémoires non signés, et se terminant par une devise, d'un billet *cacheté* qui porté extérieurement la même devise et mentionne intérieurement leur nom et leur domicile. Ils envoient leurs mémoires *franco* au secrétaire de la Société, M. A. *Kuennen*, docteur en théologie et professeur à Leyde.

Il n'est pas permis aux auteurs de donner soit une édition nouvelle ou corrigée, soit une traduction de leurs mémoires, sans le consentement de la Société.

Tout mémoire qui n'est pas publié par la société peut l'être par son auteur. Mais le manuscrit envoyé demeure la propriété de la société, à moins que celle-ci ne le cède à l'auteur sur sa demande